

Entrée du village



**Nous vous souhaitons une
bonne et heureuse année 2018 !**

Photo Danielle Tacyniak

Voici votre nouveau bulletin municipal.

Comme vous pourrez le constater, nous n'avons pas « chômé », et les commissions du conseil ont été très actives.

Certains dossiers, comme par exemple celui du PLU nous ont pris de nombreuses soirées, parfois plusieurs fois par semaine jusqu'à des heures très tardives et ce, pendant des mois.

Nous avons cherché à traiter chacun de ces dossiers dans le respect de notre beau village, de tous ses habitants, et bien sûr de la réglementation.

Nous essayons de vous les présenter ici le plus clairement possible.

... Tout le conseil municipal profite de cet encart pour vous présenter ses vœux les meilleurs pour 2018 !

L'ensemble des membres du conseil municipal

Sommaire

- **Les derniers évènements**
 - Vœux du Maire et du Conseil Municipal
 - Fête de St Lambert
 - Concerts et visites culturelles
 - A l'école
 - Les activités du CCAS
 - Association des Anciens Combattants
- **Dossier : Assainissement**
- **Actualités**
 - Le très haut débit – la Montée en débit
 - La sécurité routière
 - Finances
 - Affectation au lycée Descartes
 - Transports
 - Travaux de l'école
 - Le PLU
- **Si St Lambert m'était conté ...**
- **Association sportive**
- **État civil**
- **Informations locales**
- **Agenda**



Mairie : 13 rue de la Mairie
Tél : 01 30 43 77 25 – Fax : 01 30 60 97 99
accueil.stlambert@orange.fr

Permanences : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h à 16h30

www.saintlambertdesbois.fr

N'hésitez pas à consulter les tableaux d'affichage de la Mairie.

LES DERNIERS EVENEMENTS

Le mot du Maire

L'année 2017 ne fut pas une année comme les autres, nouveau Président de la République, nouvelle Assemblée Nationale, Sénat renouvelé. Hélas la politique de l'état n'a pas changé vis-à-vis des communes avec les restrictions budgétaires. En 2017, c'est plus de 85 000€ en moins pour Saint-Lambert-des-Bois. Mais cela ne nous empêchera pas de reconstruire notre chère école et de faire l'assainissement collectif du bourg tant attendu par les habitants.

Churchill disait: « le succès ne dure pas, l'échec ne tue pas, ce qui compte c'est d'avoir le courage de continuer ».

Avec mon équipe, nous mènerons les projets à leur terme comme nous nous y étions engagés.

Ce bulletin retrace tous les moments importants de la vie de notre village durant l'année 2017. Bonne lecture.

Votre Maire,
Bernard Guéguen

Vœux du Maire et du conseil - Galette des Rois, le 14 janvier 2018



Comme chaque année, nous étions plus de 150 à nous retrouver pour partager un moment de convivialité autour de la galette à l'occasion des traditionnels vœux du Maire et de son Conseil Municipal. Merci à Benoit de Blanpré, directeur du Centre Port-Royal de nous avoir mis à disposition, comme chaque année, la salle de restaurant. Cette manifestation s'est déroulée en présence de Michel Heuzé, sous-préfet de Rambouillet, de notre député, Jean-Noël Barrot, de Michel Laugier, sénateur des Yvelines, du conseiller régional Gaël Barbotin, des conseillers départementaux de notre Canton et de tous les maires de notre communauté de communes et des environs.

Le maire a insisté sur le respect des règles de la démocratie, écoute bienveillante, mais aussi sur le respect des décisions de la majorité. Il a remercié tous les agents municipaux qui font « tourner » la commune comme l'école, l'entretien de notre territoire, la gestion de la mairie. Il a aussi remercié les pompiers et gendarmes toujours prêts au service des citoyens. Des vœux appétissants ont terminé son intervention, voici le menu pour 2018 :

- Cocktail de joie et bouchées surprises,
- Velouté d'amitié et tartines de santé,
- Filet d'amour à la sauce folie douce,
- Bûche d'harmonie et mignardises 100% tendresse...Savourez chaque seconde de cette nouvelle année !

Et vive Saint-Lambert-des-Bois !

Texte et photos Gwenaëlle Gueguen
Association St Lambert en Fête

16 septembre 2017, Fête de Saint-Lambert

Un bon moment ...

Merci à l'Association St Lambert en Fête pour les efforts déployés depuis des années pour les festivités dont nous profitons tous avec plaisir !



Photo : Pierre Humeau

Concerts organisés en 2017

Comme en 2016, la Commission Culture a eu le plaisir de vous offrir des concerts organisés en partenariat avec le Lions Club de la Vallée de Chevreuse au profit de l'association « Aime la Vie » et dans l'optique de promouvoir de jeunes musiciens.

CONCERT PIANO ET VIOLONCELLE, le 25 mars 2017

Le samedi 25 mars, nous avons eu le bonheur d'entendre trois merveilleuses et talentueuses musiciennes : deux pianistes et une violoncelliste. En première partie de concert, **Émilie Eglinger, une jeune pianiste élève du conservatoire de musique de Rambouillet** nous a éblouis par un répertoire audacieux (S. Rachmaninov, A. Katchaturian, M. Ravel et N. Kapustin). Ensuite en deuxième partie, nous avons pu entendre une pianiste **Ariana Lazgilian et une violoncelliste, Darima Tcyrempilova**, toutes deux issues du **conservatoire de Moscou** et terminant leur cursus d'études la première à Londres au « **Royal College of Music** » et la seconde au **Conservatoire National de Musique et de Danse de Paris**. Elles ont brillamment interprété en duo et en soliste, des œuvres de L. van Beethoven, R. Schumann, S. Tsintsadzé et S. Rachmaninov.

CHŒUR DE CHAMBRE DU LYCEE FRANCO-ALLEMAND DE BUC, le 10 décembre 2017

Le samedi 10 décembre 2017 à 17h30 à l'église, le Chœur de chambre composé d'élèves, de parents d'élèves, et de professeurs, du Lycée Franco-Allemand de Buc sous la direction d'Aurélien Courseaux, chef de chœur, et accompagné par Matthieu de Champs au piano et Auriane Chiron à la flûte à bec, a interprété des œuvres de Karl Jenkins, L. van Beethoven, G. Ph. Telemann, L. Cohen, Ph. Collins, etc.



Photo : Pierre Humeau



Le concert du printemps 2018 est prévu le samedi 7 avril.

*Claire Colin
Vice-Présidente de la Commission Culture*

Exposition des artistes de St Lambert

L'exposition que nous avons eu le plaisir d'organiser à deux reprises, a été mise entre parenthèses car nous ne disposons plus de la salle des associations, dans l'attente des travaux de l'école.

*Claire Colin
Vice-Présidente de la Commission Culture*



LES DERNIERS EVENEMENTS

Visites culturelles

Afin d'enrichir ses propositions et développer ses activités, la **Commission Culture** s'est proposée de mettre en place des sorties culturelles pour un groupe d'une vingtaine de personnes, **avec conférencier**.

VISITE DE L'HOTEL PARTICULIER *NISSIM DE CAMONDO*, le 16 novembre 2016

C'est au cours d'une première sortie fixée au 16 novembre 2016 qu'un petit groupe de Saint Lambertois a répondu présent et a ainsi pu découvrir à Paris, l'hôtel particulier *Nissim de Camondo*. Une maison donnée à la ville de Paris après que la famille aura été décimée pendant la 2^{ème} guerre mondiale avec l'impérative condition à respecter de demeurer intacte dans sa décoration et son mobilier XVIII^{ème}, représentant ainsi tout l'art de vivre « à la française » de cette époque.



ITINERAIRE CHOISI DANS LES ALLEES DU CIMETIERE DU PERE LACHAISE, le 13 juin 2017

Puis, avec les beaux jours au mois de juin 2017, pourquoi pas une promenade au gré d'un itinéraire choisi dans les allées du cimetière du *Père Lachaise*. A la rencontre des plus illustres personnages de notre histoire, de Antoine Auguste Parmentier à Frédéric Chopin, de Georges Bizet à Marcel Proust et Casimir Perier, en passant par des monuments funéraires et chapelles des plus étonnants, une ballade toute en couleurs avec une vue imprenable sur Paris.



DEAMBULATION DE L'UN A L'AUTRE DANS LES PASSAGES COUVERTS, le 29 nov. 2017

Un parcours de découverte depuis la rue Croix des Petits Champs et la *Galerie Véro-Dodat* jusqu'aux coulisses du *Passage Verdeau* sur les grands boulevards en passant par la *Galerie Vivienne*, *Colbert*, les *Passages des Panoramas* et *Jouffroy*. Des artères couvertes et espaces de représentation privilégiés apparus dans la première moitié du 19^{ème} siècle indissociables d'un nouveau mode de vie. Bien au-delà de la simple rue commerçante, le « passage couvert » était un espace marchand complet avec magasins, spectacles, cafés, restaurants, change de monnaie, cabinets littéraires,... où il était bon non seulement d'y « être vu », comme dans un salon, mais également d'y « être reconnu », comme dans un lieu public.

Béatrice Guibert
3^{ème} adjointe
Commission Culture

A l'école de St Lambert

Retour sur les 40 ANS DE L'ECOLE, célébrés en juin 2016

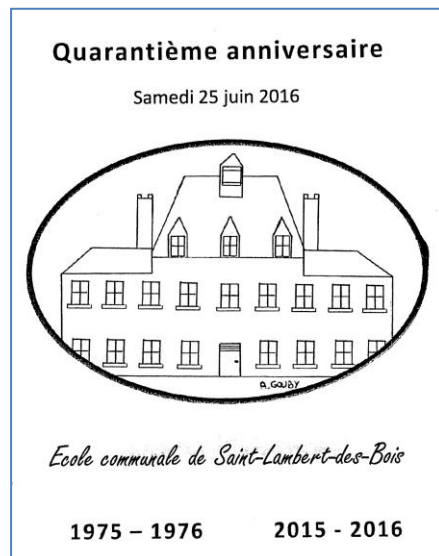
Louis SILVY a acheté le domaine de Port-Royal des Champs et le Manoir de Saint-Lambert en 1824. Il y crée une école pour les garçons du village et des environs en 1829 et confie la direction de cet établissement à une congrégation enseignante de tradition janséniste ; les Frères des Ecoles Chrétiennes du Faubourg Saint-Antoine; ils y annexèrent un pensionnat.

En 1888, l'école et le pensionnat furent pris en charge par la Société de Port-Royal. Saint-Lambert et Milon ne possédaient pas d'école communale mais envoyaient leurs enfants dans cette école privée qui leur était gratuitement ouverte.

L'école des filles se trouvait dans le bâtiment situé à côté de la mairie. En 1942, elle fut fermée et les filles rejoignirent les garçons.

Le pensionnat ferma en 1975 et l'école devint l'école communale du village de Saint-Lambert.

C'est cette histoire particulière que nous avons souhaité vous raconter lors de la fête de l'école le 25 juin 2016 en nous penchant sur le passé de l'école du village. Nous l'avons évoquée à travers une exposition regroupant des documents d'archive, des photos, du matériel et du mobilier scolaire ancien ainsi sur des témoignages d'anciens élèves.



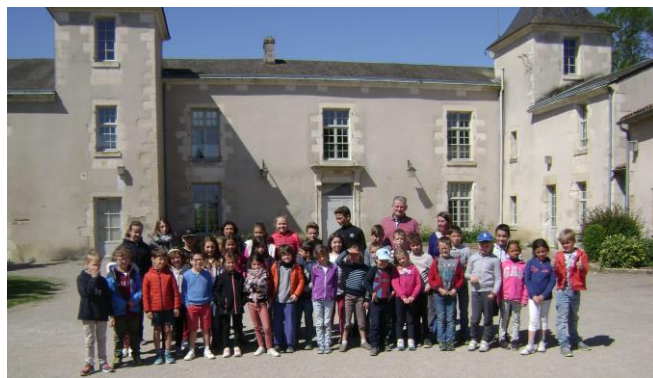
Francine Lutz, Directrice de l'école

LA CLASSE DECOUVERTE EN VENDEE, du 25 au 28 avril 2017

Les élèves du CP au CM2 sont partis avec leurs enseignants en classe découverte du 25 au 28 avril 2017. Au programme de ce voyage : la visite du château de Tiffauges, deux journées au Puy du Fou et une promenade en barque au cœur du marais poitevin. Partis sous la pluie et dans le froid, les conditions météo se sont ensuite améliorées, ce qui nous a permis de bien profiter de ce jour aussi agréable que pédagogique.

Ce voyage a beaucoup plu aux enfants ainsi qu'aux adultes ; nous remercions Bernard GUEGUEN et Jessica BERGER qui nous ont accompagnés ainsi que la mairie qui a participé au financement de ce projet.

Mireille LEREBOUR, enseignante de la classe de CE2/CM1/CM2, et Francine LUTZ, directrice et enseignante de la classe de CP/CE1.



ET DEPUIS LA RENTREE ?

Pour l'année 2017-2018, l'école accueille 58 enfants répartis sur 3 classes : 25 en maternelle chez Mme KERGOSIEN, 15 en CP/CE1 avec Mme LUTZ et 18 en CE2/CM1/CM2 avec Mme LEREBOUR.

Le projet d'école porte sur l'étude des contes à travers le monde. Après avoir étudié les contes traditionnels connus en France puis ceux d'Afrique, nous nous intéressons cette année aux contes asiatiques.

Nous avons assisté à un spectacle d'ombres chinoises et irons visiter un jardin chinois. En plus de ce volet littéraire et culturel, le projet d'école inclut l'éducation à la citoyenneté, au développement durable et à la biodiversité.

Les parents d'élèves et les enseignants ont organisé un **marché de Noël le vendredi 15 décembre 2017.**



Bientôt ... Défilé de carnaval le samedi 17 mars à partir de 11 heures dans les rues de St Lambert. Tous les habitants sont invités à y participer !

La fête de l'école aura lieu le samedi 23 juin avec le matin le spectacle des enfants suivi d'un repas et l'après-midi la kermesse organisée par les parents d'élèves.

Nous remercions l'équipe enseignante et le personnel communal pour leurs efforts et leur travail quotidien qui permet de continuer à faire vivre l'école malgré une implantation toujours provisoire en attendant le projet de construction.

Frédéric Gouby, 2ème adjoint
Vice-président de la commission enfance

LES DERNIERS EVENEMENTS

Les activités du Conseil Communal d'Action Sociale – CCAS

WEEK-END ADOS, les 7 et 8 octobre 2017

Une nouvelle fois, le CCAS a organisé pour les ados du village un Week-end de sortie ensemble. Cette année nous a conduits dans le parc du Gâtinais et la forêt de Fontainebleau pour un week-end découverte alliant activités sportives, ludiques et éducatives.



Le séjour a commencé par une après-midi à l'île de loisirs de Buthier. Plusieurs activités étaient proposées : comme l'accrobranche "spider filet", le paint-ball et l'inénarrable "Simulateur de glisse"...

Nous sommes ensuite allés récupérer de nos émotions dans une maison spécialement réservée pour le groupe à Souppes-sur-Loing, particulièrement adaptée, car elle permettait d'organiser des dortoirs par âge pour les garçons et les filles.

Au passage, nous avons pu profiter des infrastructures de cette ville pour nous restaurer à la cantine de l'école.



Le lendemain matin une visite découverte d'un conservatoire unique en France : le conservatoire des plantes de Milly-la-Forêt. Ce fut l'occasion de découvrir un vaste tour d'horizon de plantes aux vertus surprenantes.



L'après-midi fut plus sportive avec une initiation à l'escalade dans les rochers de la forêt de Fontainebleau, encadrée par des moniteurs spécialisés. Cette séance fut pour beaucoup l'occasion de se découvrir des talents qu'ils ne soupçonnaient pas !...

Texte et photos Pierre Humeau
Vice-Président du CCAS

NOËL DES PETITS



Comme tous les ans, le Père-Noël a gratifié les enfants du village d'une visite particulière mi-décembre.

Nous le remercions chaleureusement de cette attention, ainsi que le Centre Port Royal pour avoir pu mettre à disposition une salle suffisamment grande pour accueillir tout le monde.

*Texte et photo Pierre Humeau
Vice-Président du CCAS*

ANIMATIONS POUR LES AÎNÉS

Visite des hauts lieux de Rouen, le 24 novembre 2016

Si le *Voyage le long des boucles de la Marne* avait remporté un énorme succès en 2015, le jeudi 24 novembre 2016, l'équipe du CCAS a convié les anciens de Saint-Lambert à participer à la découverte des hauts lieux de la ville de Rouen, dans une belle journée d'hiver, fraîche et ensoleillée.

C'est en deux groupes que la ville a pu se parcourir, chacun des groupes accompagné d'une guide parfaitement documentée qui a permis ainsi de découvrir la cathédrale, ses trésors de dentelles de pierre, sculptures, somptueux vitraux sauvés pendant la dernière guerre, puis la rue du vieux Horloge et ses façades à colombages pour certaines encore debout depuis le Moyen Age, ainsi que l'église dédiée à Sainte Jeanne d'Arc, à l'architecture résolument moderne en forme de drakkar et édifée sur la place du bûcher.

Après avoir eu une présentation et l'histoire du Palais de Justice, tout le monde s'est retrouvé pour un déjeuner bien mérité.

Afin de marcher *Sur les pas des Impressionnistes*, était organisée l'après-midi pour les plus courageux, une visite-conférence au musée des beaux-arts avec une attention toute particulière aux salles qui leur sont consacrés.

Avec un rappel à l'ordre pour quelques retardataires et manquant oublier les passionnés de peintures, le retour vers Saint-Lambert a été pour certains très « reposant », ou pour d'autres le moment d'échanger sur cette journée bien remplie.



Photo C Colin

*Béatrice Guibert
3^{ème} adjointe*

Association des Anciens Combattants de Saint-Lambert

L'association des Anciens Combattants organise avec l'aide de l'Association Saint-Lambert en Fête les commémorations des 11 novembre et 8 mai, et elle offre chaque année une sortie aux élèves de l'école, très appréciée à chaque fois.



Cette année, le 8 juin, ce fut la visite du château de Fontainebleau. Les élèves de l'école ont pu découvrir, grâce à un guide, l'histoire du passage des rois de France au château, d'Henri IV à François 1^{er}.

Texte et photo Odile Fernandez-Héraud





1. Station d'épuration d'eau (STEP)

Le dimensionnement de la STEP : qu'est-ce qu'un équivalent-habitant ?

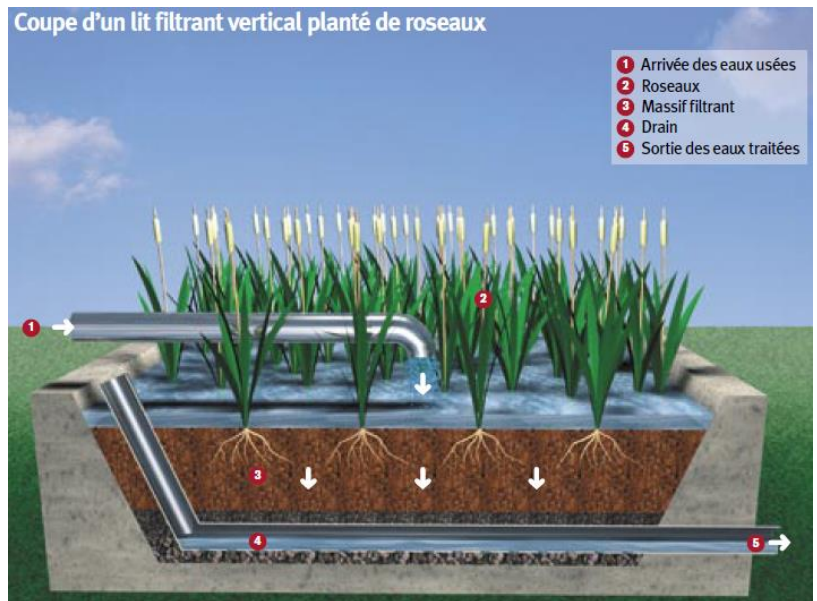
L'équivalent-habitant est une unité de mesure définie en France par l'article R2224-6 du Code général des collectivités territoriales comme la **charge organique biodégradable ayant une demande biologique en oxygène en cinq jours (DBO5) de 60 grammes d'oxygène par jour**. Elle définit la quantité de pollution émise par personne et par jour et permet de déterminer facilement le dimensionnement des stations d'épuration en fonction de la charge polluante. A titre indicatif, pour un assainissement *non collectif*, le dimensionnement d'une installation exprimé en nombre d'EH est égal au nombre de pièces principales (pièces s'ouvrant vers l'extérieur et de surface comprise entre 8 et 40m²), avec des exceptions pour les lieux recevant du public.

Le planning

Fin janvier 2016 avait lieu la présentation de l'avant-projet (AVP) de la STEP par le maître d'œuvre (entreprises SEGIC Ingénierie / ENTECH Ingénieurs Conseils). La filière retenue au stade avant-projet est de type filtres plantés de roseaux à deux étages, d'une capacité nominale de 700 équivalent-habitant (EH).

Dans le cas de St Lambert, la station d'épuration d'eau recevra des eaux usées des particuliers raccordés mais aussi du centre Port Royal, de la Source, de la Terrasse et du Manoir de Sauvegrain ainsi que de l'ITEP. Le mélange de ces sources et de la pollution globale en découlant permet de dimensionner correctement la station d'épuration.

En juin 2016 a eu lieu le dépôt du dossier de déclaration au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement concernant la création d'une nouvelle station d'épuration sur la commune auprès des services de l'Etat (Préfecture des Yvelines). Le récépissé de dépôt du dossier de déclaration a été établi en date du 09/08/2016. **Le dossier a reçu un avis favorable de la part du préfet.**



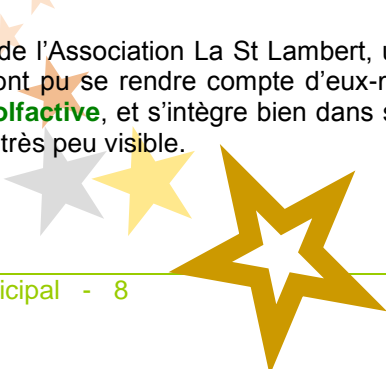
A été lancée en août 2016 (durée prévisionnelle jusqu'en février 2017), la réalisation d'une **étude géotechnique avec suivi du niveau des nappes sur les parcelles retenues** pour l'implantation de la STEP. **Il faut souligner que le choix des parcelles retenues pour cette implantation a été finalisé en 2012 au cours de réunions de travail impliquant particulièrement le PNR, l'Agence de l'Eau, le SIAHVY et les différentes administrations concernées.**

L'année 2017 a permis la préparation du lancement de la phase projet (PRO), le dépôt du permis de construire et de la demande d'autorisation de défrichement. Les délais d'instruction pour le défrichement sont respectivement de 8 mois (compte tenu de l'implantation en site classé Vallée du Rhodon) et de 6 mois (implantation en Espace Boisé Classé - EBC). A noter que les délais d'instruction restent à confirmer par le maître d'œuvre.

Les avantages d'une STEP

Une station d'épuration à base de roseaux est faiblement équipée en éléments mécaniques. Outre les deux postes de relèvement situés en bas de la rue de la fontaine et au clos de Launay, nécessaires pour des raisons de dénivelés avec un point bas négatif par rapport à la STEP, la station d'épuration en elle-même ne comportera pas plus que des pompes de recirculation et un système de dégrillage en entrée. Elle n'est pas sensible aux changements de débits d'eau usée et de charge polluante en entrée de traitement. Le tout est une question de durée d'exploitation d'un lit planté de roseau avant de basculer sur un autre lit.

A l'initiative de l'Association La St Lambert, une visite d'une installation similaire a pu être organisée. Les participants à cette visite ont pu se rendre compte d'eux-mêmes que ce genre de traitement d'eau est **sans nuisance, qu'elle soit sonore ou olfactive**, et s'intègre bien dans son environnement. Bordée par des arbres et en contrebas de la route, elle ne sera que très peu visible.



DOSSIER : L'ASSAINISSEMENT DU BOURG

Les eaux ne sont pas stagnantes ce qui évite un risque de prolifération de mouches ou toutes sortes d'insectes, et les boues minéralisent très vite dans les lits de roseaux. Le principe des filtres plantés de roseaux favorise l'apport en oxygène dans les lits et évite par la même occasion un milieu anaérobie et donc des fermentations.

Malgré le changement de loi qui donne désormais plus de liberté d'implanter une station d'épuration en milieu urbain ou à proximité des riverains, **les distances définies dès le début de l'opération, à savoir 100 m par rapport aux riverains les plus proches, seront respectées.**

La surveillance

Une station d'épuration, quel que soit son type, est soumise à une **auto surveillance** que le fermier doit obligatoirement et régulièrement aux entités de l'Etat qui surveillent les installations liées à l'environnement. Son rejet doit respecter les normes et le non-respect entraîne des pénalités et la station et son fermier doivent faire en sorte de remédier au problème.

Les boues, cumulées dans les lits plantés de roseaux et enlevées à des intervalles régulières peuvent être analysées. Une quelconque pollution peut être détectée. L'analyse des eaux en entrée mais surtout en sortie de station, traitées et épurées, permet de suivre l'évolution et pallier également à des dérives éventuelles.

Il est important de faire la part des choses : il est facile de faire absorber à sa fosse septique tout ce qui passe par l'égout ou les toilettes de la maison sans se soucier des effets secondaires derrière. Les eaux polluées, car une fosse septique ne retient quasiment que la pollution solide sans en traiter celle qui est dissoute, partent pour une bonne partie des maisons de St Lambert directement dans le Rhodon, pour d'autres elles sont épandues dans les jardins et pelouses. Que cette eau ait un aspect clair ne veut strictement rien dire. Les boues ensuite, pour ceux qui respectent les intervalles de **4 ans maxi pour les vidanges des fosses septiques**, devraient partir avec une hydro - cureuses pour être **dépolluées ensuite ailleurs dans une station de reprise qui les traitera**. Tout le monde à St Lambert est-il exemplaire et respecte-t-il à la lettre la loi et la bonne conduite ?

Une station d'épuration, même de petite taille de 700 Equivalent Habitant, est soumise à une auto-surveillance stricte, ne peut pas se permettre de rejeter des eaux usées hors norme dans la rivière. Si les eaux usées en amont de la station sont polluées par des substances autres qu'humaines et habituellement présentes dans les eaux usées cela se détecte. Il est alors possible de remédier au problème par des campagnes de recherche et d'information de la population.

Tout le monde parle des perturbateurs endocriniens. Ce sont des substances, créées par l'homme qui se retrouvent entre autres dans l'eau usée. Des restes d'hormones, d'antibiotiques, de médicaments et autres substances, petites et solubles et non traitables par des voies classiques de l'épuration. Cela se traite à la source, déjà par en prendre le moins possible et ne pas les jeter à la poubelle et encore pire dans la nature. Les filières de traitement de l'eau pour la rendre potable ont connu des importantes évolutions, chères mais efficaces afin de séparer l'eau des nappes et rivière de cette pollution.

Mais également par des étapes de traitements adaptées qui peuvent s'ajouter dans une filière de traitement d'eau usée classique afin d'éviter que ces substances ne rentrent dans le circuit naturel et redescendent par percolation dans les nappes d'eau potables. C'est déjà fait en Allemagne et en Suisse. Cela viendra également en France. Il va sans dire que cela est uniquement possible si les eaux usées sont centralisées en un seul point de traitement dans une station d'épuration propre à cette tâche.

Un système d'épuration en assainissement non collectif, ne pourra jamais répondre à cette problématique. En plus, il est impossible de faire un suivi rapproché et de répondre à un problème quasiment indétectable.

Point sur les fosses septiques et l'assainissement autonome

Il est important de rappeler que la majeure partie des installations autonomes de St Lambert sont hors normes et qu'elles doivent être refaites. Les études que divers organismes ont pu faire depuis des décennies et encore ces dernières années ont montré qu'en grande partie le bourg est impropre à l'infiltration d'eau (nappes surfaciques, terrains argileux, ... et j'en passe).

En clair, cela veut dire que sans avoir une station d'épuration commune qui regroupe en un seul point le traitement de l'eau usée, toute habitation qui est hors normes doit refaire son assainissement à son propre compte.

La fosse septique classique, enterrée avec des drains d'infiltrations ne sera pas possible pour la majeure partie du village.

Cela voudrait dire, soit de rehausser les terrains à l'endroit de pose des drains (ajouter 0,80 m à 1,2 m de terrain - terre + gravier - sur une grande surface du jardin d'environ 150 à 250 m²) en respectant les distances de voisinage, des puits, des maisons, ... ou d'opter pour des traitements de type microstation (plusieurs compartiments, apport d'air par surpresseur, relevage des eaux et recirculation interne, ...) ou filtres à sables drainés (vertical).

DOSSIER : L'ASSAINISSEMENT DU BOURG

Le Clos de Launay est équipé depuis sa création d'une évacuation des eaux usées (13 maisons en 2018) via un réseau commun relié à trois fosses de rétention avec rejet dans la nature ou le Rhodon malheureusement. Cette installation est indigne de recevoir la dénomination de « traitement ». Il est par contre évident que sans la création d'une station d'eau usée commune à St Lambert, la situation de l'assainissement du Clos de Launay ne sera plus tenable et sera à revoir entièrement. Les trois fosses de rétention étant trop proches du Rhodon, probablement en zone inondable et dans la limite des 25 mètres non constructibles, les 13 habitations seront amenées à se trouver une autre solution pour leur assainissement.

Avancement des études de réseau

Les études préalables à la création des réseaux sont finalisées depuis avril 2016 et les études Avant-Projet / Projet en cours.

Le transfert de la compétence assainissement par la commune au SIAHVY a été voté et acté en assemble générale du SIAHVY à l'été 2017. Le SIAHVY suivra alors à titre de maîtrise d'ouvrage les travaux. Le lancement d'investigations complémentaires (inspections télévisées des collecteurs existants au Clos de Launay, étude géotechnique G2PRO aux emplacements des postes de refoulement) et montage d'une opération groupée pour la réalisation des travaux en domaine privé sont les prochaines étapes.

2. Conditions d'obtention de subventions pour raccordement en domaine privé

Une opération groupée pour la réalisation des travaux de raccordement en domaine privé est nécessaire pour l'obtention de subventions de la part du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau.

Les riverains ont la possibilité de bénéficier de subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental des Yvelines pour le lancement d'une opération groupée de création des branchements privatifs au réseau d'assainissement collectif conduite par :

- une personne morale (entrepreneur) mandatée par les propriétaires ;
- ou le SIAHVY (opération sous maîtrise d'ouvrage publique déléguée), option choisie par St Lambert.

L'adhésion des riverains à l'opération groupée conduite par le SIAHVY est **formalisée par la signature d'une convention établie entre chaque propriétaire et le SIAHVY**. La convention précise toutes les modalités du transfert de la maîtrise d'ouvrage pendant les travaux et du financement de ceux-ci pour chacun des habitants concernés.

Pour que les riverains puissent bénéficier des subventions dans le cadre d'une opération groupée conduite par le SIAHVY, le Conseil Départemental des Yvelines exige que 85% des propriétaires concernés par l'emprise du projet de création du réseau d'assainissement collectif signent la convention relative à la réalisation de la partie privative des travaux de branchement.

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie exige un taux d'adhésion de 80% (cela vaut également pour le cas 1) décrit ci-dessus).

Si ces taux d'adhésion ne sont pas atteints, les riverains devront réaliser leurs travaux sous un délai de deux ans conformément à l'article L. 1331-1 du Code de la santé publique, et ce, **à leur entière charge financière**. De plus, il n'y aura pas d'accompagnement financier pour la réalisation des travaux de création du réseau d'assainissement collectif sous domaine public.

Au terme du délai de deux ans, le SIAHVY organisera une campagne de contrôles de conformité des branchements réalisés par les propriétaires.

3. Les subventions de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et du Conseil Départemental des Yvelines (CD78)

Les éléments ci-après sont valables dans les conditions actuelles d'attribution des aides des financeurs. Les subventions ne peuvent pas dépasser 80% du montant TTC à la charge du propriétaire.

- **Subvention de la part de l'AESN :**
Le forfait de l'AESN est fixe (2000 € pour un branchement simple et 3000 € pour un branchement complexe). Un branchement est considéré comme complexe si :
 - l'habitation est éloignée de plus de 15 mètres de la limite de propriété ;
 - un relevage des eaux, un fonçage, un travail à la main dû à des accès exigus, un travail en vide sanitaire sont nécessaires ;
 - une démolition de terrasse, de cour pavée, de mur ou un dessouchage sont nécessaires.

Ces travaux doivent être significatifs (par exemple on ne peut pas considérer un branchement complexe si on doit déplacer deux pavés).

- **Subvention de la part du CD78 :**

La subvention octroyée par le CD78 est variable et vient compléter celle de l'AESN.

Dans le cas où le taux de 80% de subvention est atteint ou dépassé par le forfait de l'AESN, le CD78 n'octroie aucune subvention.

La subvention du CD78 s'élève à hauteur de 20% maximum du montant TTC à la charge du propriétaire, sachant que le montant plafond des travaux est fixé à 8580 € TTC.

La subvention maximale que peut octroyer le CD78 est donc égale à 20% de 8580 € TTC, soit 1716 € TTC.

- **Exemple d'un calcul de subventions** dans le cas d'un branchement complexe :

Montant des travaux et des prestations complémentaires (contrôles préalables à la réception et coordination en matière de sécurité et de protection de la santé) = 6000 € TTC.

Les subventions ne peuvent pas dépasser 80% de ce montant : $0,80 \times 6000 = 4800$ € TTC.

Le branchement est complexe, donc le forfait octroyé par l'AESN est de 3000 €.

La subvention du CD78 s'élève à 20% du montant à la charge du propriétaire : $0,20 \times 6000 = 1200$ €.

Le total des subventions de l'AESN et du CD78 est de 4200 €. Le taux de 80% de subvention n'est pas dépassé.

Le montant dû par le riverain (subventions déduites) est donc le suivant : $6000 - 4200 = 1800$ € TTC.

4. Montant des frais de raccordement

A titre informatif, selon la disposition des parcelles, les frais estimés pour un raccordement varient énormément. Ces frais intègrent en plus du raccordement, les études, les travaux en domaine privé, les tranchées et la pose des conduites et la remise en état. Un chiffrage pour un simple re-engazonnement sera moins onéreux que la réfection d'une terrasse carrelée ou d'allée bétonnée.

Le bureau d'étude Hydratec a estimé en fin 2016 le coût moyen de raccordement autour de 5000 €. Les coûts de l'ensemble des lots varient entre quelques centaines d'euros jusqu'au-delà de 12 000 €.

Pour la propriété difficilement raccordable, quand les dépenses nécessaires deviennent excessives, la loi prévoit la possibilité de déroger :

Le caractère « difficilement raccordable » a été assimilé par la jurisprudence à un branchement privé, difficilement réalisable à un **coût raisonnable**. Les décisions juridictionnelles indiquent que cette condition de « coût raisonnable » est remplie lorsque le coût des travaux de branchement qui restent à la charge du propriétaire excède une somme comprise entre **8 000€** (CAA Bordeaux 30 décembre 2010) et **10 000€** (CAA Lyon, 30 novembre 2010 pour un coût estimé à 12 709€ ; CAA de Nantes, 12 novembre 2010 pour un coût de 15 000€).

5. Le zonage d'assainissement

Depuis la loi sur l'eau de 1992, les communes sont astreintes à réaliser un zonage de leur territoire. St Lambert a enfin franchi le pas.

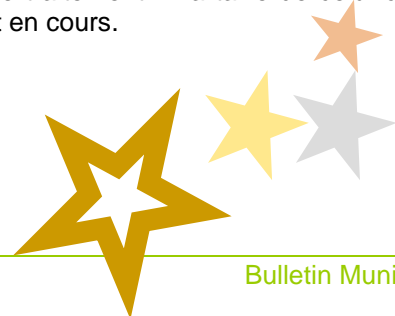
La définition du zonage d'assainissement eaux usées et eaux pluviales a débuté en mars 2016. Le zonage d'assainissement intègre autant que possible la majeure partie des habitants du bourg. Les limites du zonage et les parcelles qui resteront en assainissement non collectif ont été jugés trop éloignés **par les instances administratives** avec un impact financier non justifiable et excessif.

L'étude de zonage a été envoyée au cas par cas pour évaluation environnementale à la DRIEE (2 mois d'instruction) en novembre 2017.

En 2017 le conseil municipal a procédé à l'approbation du projet de zonage. Une enquête publique a eu lieu courant l'été 2017 avec la possibilité pour les habitants de St Lambert de consulter le dossier et de s'exprimer.

Le rapport du commissaire enquêteur a été rendu.

Il reste à rappeler que le zonage d'assainissement définit uniquement le raccordement des uns à un assainissement collectif et pour d'autres le maintien en ANC. Le zonage prévoit naturellement la création, si pas encore existant, d'un traitement adapté des eaux usées. Mais le zonage ne définit pas le type de traitement ni la taille de celui-ci. Pour cela une étude à part pour la création des réseaux et de la station d'épuration est en cours.



DOSSIER : L'ASSAINISSEMENT DU BOURG

6. Le prix de l'eau

Pour les habitants du bourg susceptibles d'être raccordés d'ici quelques années à la future station d'épuration d'eau et à titre indicatif on peut chiffrer les changements du prix d'eau au m³ comme suit.

St Lambert passe sous compétence assainissement du SIAHVY.

Le SIAHVY va investir en la création des réseaux d'assainissement avec une contribution à la hauteur de 20% de la commune et va financer à 100% la future station d'épuration.

La convention entre St Lambert et le SIAHVY (qui est identique pour Senlisse ou d'autres communes qui adhèrent à ce montage) prévoit d'augmenter le prix d'eau au m³ pendant 10 ans, de manière dégressive, et de retomber la 11ème année sur le même prix que toutes les autres communes ou par exemple La Brosse. Actuellement le m³ d'eau coûte moins que 4 €/m³, autour de 3,45 €/ m³ selon des habitants de la Brosse. Ce prix est faible comparé à d'autres pays européens comme par exemple l'Allemagne où il n'est pas rare de payer 6 € ou plus.

La majoration par m³ d'eau consommé sera de l'ordre de :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
1.5437 €	1.4130€	1.2823€	1.1516€	1.0209€	0.8902€	0,7596€	0.6289€	0.4982€	0.3675€

Ces chiffres peuvent légèrement varier selon le prix final dépensé pour la création des réseaux d'assainissement.

En s'appuyant sur le fait qu'un habitant lambda consomme en moyenne et par an 30m³ d'eau, moyenné sur 10 ans un habitant du bourg de St Lambert paiera en moyenne 28 € par an au titre de cette majoration avant de retomber sur le même prix que tout le monde.

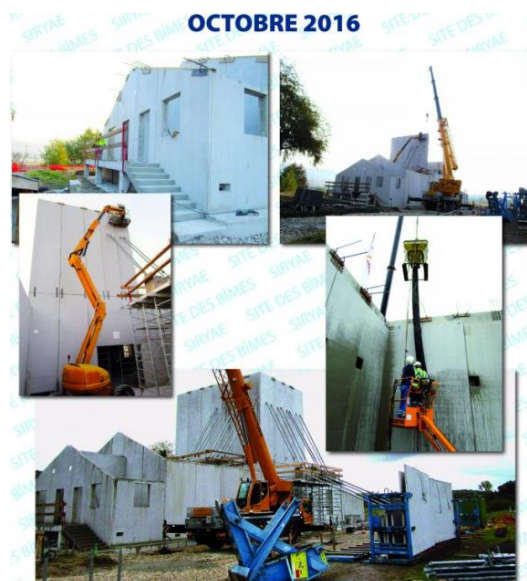
Oliver Hänel

Vice-président de la commission Assainissement

Autres informations : Eau potable / SIRYAE

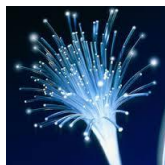
Les études pour les travaux de traitement du calcaire des deux usines de production d'eau potable du SIRYAE des Bîmes et de Rosay ont été réalisées et les travaux de construction ont démarré le 21 mai 2016 avec la pose de la 1ère pierre. Le site est opérationnel depuis la mi-décembre 2017 et le changement de la qualité de l'eau potable se voit et se sent. Pensez à revoir vos installation d'adoucissement, désormais obsolètes et la programmation de vos appareils électroménagers (pour ceux où le niveau calcaire de l'eau potable peut être indiqué).

Ci-dessous le site avant le début des travaux et en octobre dernier en plein milieu des travaux de génie civil.



Oliver Hänel

Vice-président de la commission Assainissement



Le Très Haut Débit – la Montée en Débit

Nous souffrons tous les jours du débit catastrophique dont St Lambert est doté. Comme vous le savez tous, le très haut débit est une priorité nationale qui a malheureusement pris un retard considérable, car cela représente des investissements colossaux.

En zone urbaine, ce sont les opérateurs qui se répartissent les aménagements.

En zone rurale et dans notre département, c'est le Conseil Départemental des Yvelines qui a défini la politique d'aménagement numérique du territoire et délégué son exécution au syndicat Yvelines Numériques créé à cet effet.

Pour étaler les investissements et compte tenu de certaines contraintes techniques, le Conseil Départemental a défini les zones qui passeraient directement en **FttH, Fiber to the Home, c'est-à-dire la fibre optique jusqu'au domicile**, et zones qui passeraient par une étape intermédiaire de **Montée en Débit, MED**, mise en place plus rapidement.

Saint-Lambert fait partie officiellement des 45 communes et 20 000 foyers prioritaires des Yvelines pour la MED.

Le principe de la MED est d'amener la fibre optique au plus près des sous-répartiteurs et de continuer sur le réseau en cuivre, en permettant l'évolution vers le « tout fibre optique » jusqu'à l'utilisateur ensuite. C'est l'opérateur d'infrastructure TDF, via sa filiale Yvelines Fibre qui réalisera le réseau fibre optique sur la commune.

Comme indiqué sur le schéma ci-dessous, il s'agit donc de faire partir du **NRA (Nœud de Raccordement Abonnés)** une ligne en fibre optique jusqu'au sous-répartiteur où une armoire **PRM (Point de Raccordement Mutualisé)** est installée, à côté du **SR actuel (Sous Répartiteur)** et de continuer sur le réseau habituel en cuivre ensuite.



Lors des visites de sites avec les responsables des installations Yvelines Numériques, nous avons pu préciser le raccordement qui sera réalisé. Il sera différent entre le Bourg et la Brosse car les deux hameaux ne sont pas connectés aux mêmes sous-répartiteurs qui eux-mêmes ne sont pas raccordés au même NRA.

1. Le Bourg passera à la MED mi-2018

Le SR du bourg est situé au rond-point. Le NRA est à Guyancourt, la distance entre les deux est de 6 598m, distance la plus importante de toutes les communes à monter en débit (ceci associé à une utilisation du réseau en augmentation constante explique notre débit particulièrement désastreux depuis des mois maintenant).

Yvelines Numériques a effectué les démarches auprès de l'ABF et des différentes administrations pour obtenir le permis d'installation de l'armoire PRM.

- La date d'installation de cette armoire était le 6/2/2018. L'armoire est installée pré-équipée.
- La Fibre optique arrive à l'armoire fin février, avec réception d'Yvelines Numériques avec Orange le 26/3.
- Orange se donne 10 semaines pour effectuer les dernières mises au point et la bascule entre tous les opérateurs avec ouverture commerciale dès le 04/06/2018 : la MED sera activée entre 11 et 20 jours plus tard. Donc vers fin juin 2018.

L'étape suivante sera de transformer la MED en FttH (2021 ?). Mais nous devrions avoir dès mi-2018 une amélioration notable.

2. la Brosse passera directement en FttH, déploiement annoncé fin 2018

La Brosse est sur le SR du Mesnil Sevin (de l'autre côté du sentier et de la départementale), raccordé au NRA du Mesnil. Pour des questions de faisabilité technique, le Mesnil Sevin n'est pas éligible à la MED mais doit passer à la FttH fin 2018.

La Brosse devrait passer à la FttH en 2018 en même temps que le Mesnil Sevin et Saint-Forget, la date exacte ne nous a pas été encore communiquée.

Danielle Tacyniak
1^{ère} Adjointe et Vice-présidente de la Commission Travaux

Sécurité routière

A la Brosse



Les travaux d'aménagement sécuritaire à la Brosse ont été réalisés par le Conseil Départemental durant le 4^{ème} trimestre 2016.

C'est un travail de longue haleine, commencé en 2014, en coopération entre la Commission Travaux et M. Hélie, habitant de la Brosse, qui s'est concrétisé ici.

En effet, il a fallu de nombreuses actions et discussions pour convaincre le Conseil Départemental d'une part de réaliser ces travaux, en raison des restrictions budgétaires à tous les niveaux de l'état et d'autre part, d'accepter le passage en limitation de vitesse à 50km/h.

Le montant total de l'opération est de 55 633,08 € TTC répartis entre le Département et la Commune qui en finance 18 353,40 € HT, la Commune prenant en charge la réalisation des bordures béton entre les deux carrefours et les travaux de bordures et de trottoirs (en violet sur le plan).

Les travaux ont porté sur :

Le déplacement du panneau d'entrée / sortie de l'agglomération sur la RD91 au droit de la Brosse (en remplacement des panneaux de lieu-dit).

En effet, en date du 5/4/2016, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de définir le hameau de la Brosse en agglomération avec une limitation de vitesse fixée à 50 km/h sur la RD91.

Le panneau d'entrée d'agglomération a été doublé par un panneau de limitation à 50km/h (bien que le panneau d'agglomération vaille à lui seul limitation), pour bien marquer la différence de vitesse.

Compte tenu de l'absence de perception d'un bâti de part et d'autre de la route, le passage en agglomération a dû s'accompagner d'éléments « tangibles » pour réduire la vitesse.

- Un **aménagement particulier de la route**, avec des bordures et des trottoirs afin de bien délimiter la chaussée. En effet, une bordure a parfois plus d'influence sur le comportement d'un automobiliste (qui craint d'abimer ses pneus) que des mesures d'information et de répression.
- La mise en place de **deux passages piétons**, de **panneaux indiquant la traversée de personnes**.
- Un **dispositif en amont**, des bandes rugueuses, de chaque côté pour « prévenir », mais suffisamment éloignées des maisons afin de ne pas augmenter le niveau de bruit.

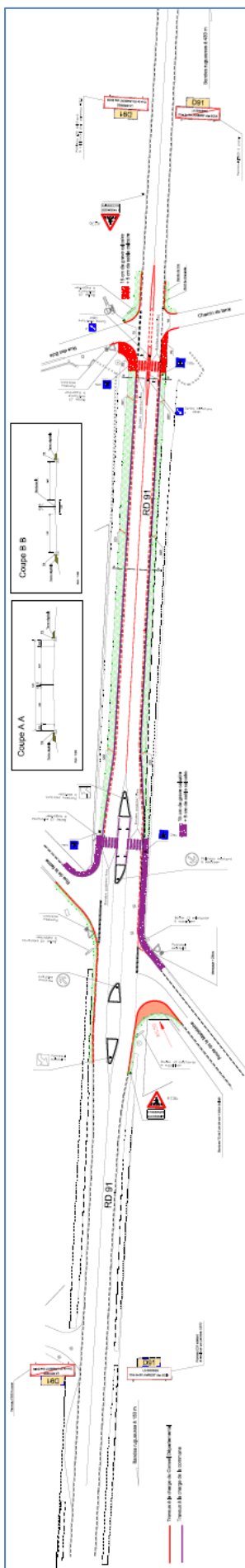
Pour mémoire, ceci fait suite à un comptage des flux, des mesures de vitesses et de bruit, effectué en juin 2015, sur la RD91 au Hameau de la Brosse, alors en lieu-dit, donc avec une limitation de vitesse fixée à 70km/h.

Le comptage réalisé sur la période du 10 juin au 25 juin 2015 a permis de montrer un trafic à **environ 9 000 véhicules par jour, soit de l'ordre de 3 250 000 par an. Le trafic a un fort caractère pendulaire avec des flux de pointe le matin et le soir compris entre 1 200 et 1500 véhicules par heure**, en moyenne entre 2,6 et 3 secondes entre chaque véhicule.

En ne considérant que les dépassements de la limitation de vitesse au-dessus de 80 km/h, il est ressorti que sur la période des deux semaines de comptage :

- 82 % des véhicules respectent à peu près la limitation (40% en-dessous de 70 et 42% entre 70 et 80 km/h) ;
- 18 %, soit plus **de 21 000 véhicules de tous types, ont circulé en excès de vitesse (1 500 par jour)**.

Quant aux grands excès de vitesse, au-dessus de 120 km/h, ils se sont élevés à 191 (dont 7 à plus de 150 km/h), soit sur la période de comptage, en moyenne 14 par jour.



Au Bourg

En traversée du bourg, nous constatons aussi de nombreux excès de vitesse, et notre souhait est de limiter la vitesse de traversée sur la RD46 à 30 km/h en accompagnant ceci par des mesures particulières au niveau de l'entrée et sortie du Bourg. Le Conseil Départemental rencontré sur ce sujet est pour l'instant très peu favorable à notre proposition, mais nous continuons nos discussions, comme nous l'avons fait pour la Brosse.

Danielle Tacyniak
1^{ère} Adjointe

Vice-présidente de la Commission Travaux



Finances

Comparaison sur la gestion des communes

Nous recevons chaque année les chiffres des finances de toutes les communes des Yvelines. C'est l'occasion pour moi de vous donner quelques éléments de comparaison, si toutefois on peut comparer des communes souvent très dissemblables par leur histoire, leur situation, les équipements en places, leur patrimoine. C'est donc à consommer avec modération !

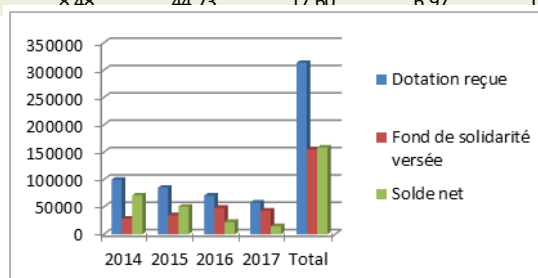
Vous pouvez constater que nos taux de taxes sont quasiment tous inférieurs aux autres communes de notre intercommunalité, ceci dans des proportions importantes ! Je rappelle que nos taux n'ont pas augmenté depuis des décennies.

Les dotations de l'Etat, abondées lors de la suppression de la taxe professionnelle, diminuent chaque année, notre contribution au fonds de solidarité augmentant aussi chaque année, le solde approche dangereusement de 0.00 !

L'avenir de la commune n'est donc pas en danger ; nous arrivons à gérer la commune malgré une baisse importante des ressources et ceci sans augmenter les impôts.

Comparatif des taux 2016

Taxe	Habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Contribution foncière des entreprises	Ordures ménagères	Effort fiscal/potential fiscal
Chevreuse	18,39	12,31	71,15	18,61	7,14	0,82
Choisel	12,58	8,92	42,88	17,34	6,97	0,65
Dampierre	14,26	8,90	35,63	17,67	6,97	0,66
Lévis-St-Nom	14,01	10,14	59,74	17,76	6,97	0,63
Mesnil-St-Denis	21,72	19,87	53,74	19,59	7,14	0,95
Milon	9,52	5,15	31,13	16,85	5,90	0,53
St-Forget	13,15	11,18	44,75	16,16	6,97	0,66
St-Lambert-des-Bois	9,83	4,50	19,92	20,57	5,79	0,45
St-Rémy-lès-Chevreuse	18,51	13,19	50,58	18,77	7,14	0,81
Senlisse	12,12	8,48	44,73	17,60	6,97	0,63



Endettement de la commune 2016

En cours	836 000 €	
Par habitant	1 645 €	8 ^{ième}
Annuité par habitant	148 €	27 ^{ième}

sur les 262 communes des Yvelines

Notre endettement

concerne le financement de la construction des logements sociaux. Cela n'a engendré aucune augmentation des taux des taxes et c'est un investissement patrimonial pour la commune. A noter que l'annuité nette n'est que de 68€ compte tenu des loyers perçus.

Bernard Guéguen
Maire



Le lycée – Affectation au lycée Descartes

Pour la rentrée prochaine, notre lycée d'affectation sera le lycée DESCARTES de Montigny le Bretonneux.

C'était notre souhait depuis 2011.

Quelques navettes (2 le matin, 1 le soir) de la ligne 3931 passant à St Lambert s'arrêtent à ce lycée. Et nous essayons de faire augmenter la fréquence de ces navettes, aller comme retour, y compris pour aller en gare de Saint-Quentin.

Le lycée Descartes propose les sections L, ES, S, STMG, une section de BTS Assistant de Gestion PMI/PME et des classes préparatoires PCSI et PC, en partenariat avec l'université de Versailles-St-Quentin-en-Yvelines. Outre une section européenne anglais, le lycée propose le chinois en 3^{ième} langue. Les résultats au Bac sont de 99% en 2017 comme en 2016.

Bernard Guéguen, Maire
Danielle Tacyniak, 1^{ère} Adjointe



Transports en commun

Un dossier d'expression de besoins a été réalisé en 2016 au sein de la CCHVC pour l'ensemble de ses communes, et dans laquelle les besoins de St Lambert ont été clairement exprimés et dimensionnés. En parallèle, j'ai participé avec quelques autres membres de la CCHVC à plusieurs réunions avec le STIF afin de convaincre de la nécessité d'améliorer notre desserte.

Ceci a conduit le STIF à demander à la SAVAC de chiffrer le dossier d'expression de besoins qui lui a été remis.

Depuis, la CCHVC a missionné un cabinet pour prioriser l'ensemble des besoins de la CCHVC. A ce titre, une **enquête sur les pratiques de déplacement et solutions de mobilité sur le territoire de la vallée de Chevreuse** couvrant la mobilité dans son ensemble (vélo, co-voiturage, etc.) a été ouverte sur le site de la CCHVC jusque fin janvier.

Même si cette enquête était un peu orientée sur « tout ce que l'on peut faire pour éviter de mettre des transports en commun » (nous n'avons pas eu l'occasion d'en relire le questionnaire), je me suis permise de solliciter tous les habitants de St Lambert pour que nous y répondions en masse, afin de mieux faire entendre nos besoins au sein de la CCHVC. Merci à toutes celles et ceux qui ont répondu et espérons que cela sera suivi de résultats.

*Danielle Tacyniak
1^{ère} Adjointe*

Travaux de l'école, avec le support du CAUE

Nous nous souvenons tous du printemps 2016 particulièrement pluvieux et des intempéries qui s'en sont suivies. Pour notre commune, nous avons fait les frais de la chute du mur des Provinciales, dont la structure en terre gorgée d'eau a cédé, et dans l'école, le taux élevé d'humidité qui a précipité l'effondrement d'une partie du plafond d'une classe.

Si depuis, le mur a pu être magnifiquement reconstruit, il en est tout autrement pour l'école. Toute une série de diagnostics a mis en lumière le très mauvais état du bâti.

La rentrée 2016-2017 approchant, une solution de repli a dû être trouvée dans la salle des associations où se sont alors installées la classe des « grands » de Mireille Lerebourg et celle des maternelles de Martine Kergosien en mettant en place une cloison de séparation, la directrice Francine Lutz dispensant ses cours dans l'ancienne salle d'anglais, initialement la bibliothèque.

Avec l'appui du **CAUE 78 (Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement)** dont le rôle est d'aider les municipalités aussi bien que les particuliers dans leurs projets d'architecture, une consultation a été lancée, procédure qui a permis de recevoir diverses propositions d'agences d'architectes.

Trois « intentions architecturales » devant répondre au cahier des charges établi : nécessités scolaires, besoins des enseignants, intégration dans le site, ... , ont été analysés avec le soutien et la connaissance du CAUE 78.

La proposition faite par l'Agence DUMONT LEGRAND (Architectes à Paris) a remporté l'unanimité des suffrages du conseil municipal ainsi qu'un avis tout à fait favorable des enseignantes auxquelles le projet a été présenté.

Des rendez-vous successifs avec DUMONT LEGRAND et le CAUE ont permis de développer et affiner plus avant le projet et de permettre de constituer le projet définitif.

Du point de vue financier, et afin de permettre de clore le budget, une demande de subvention pour l'obtention d'un « contrat rural » va être déposée dans les meilleurs délais.

Bien conscients de la disparition des recettes pour la municipalité (chute vertigineuse des dotations de l'état aux collectivités, suppression de la taxe d'habitation, suppression des enveloppes parlementaires entre autres), des appels à d'autres subventions sont faits auprès du département et de la région, espérant que ces demandes aboutiront dans de bonnes conditions.

Toutefois et ne pouvant se contenter d'hypothèses, la volonté du village et de reconstruire son école, aussi la municipalité envisage-t-elle de faire appel au mécénat privé. Cela permettra aux donateurs d'être fiscalement déductibles à hauteur de 66 % du montant versé ce qui aiderait ainsi, le tout cumulé, à la réalisation de ce projet : la réouverture de l'école de Saint-Lambert.



MAPA pour la réalisation d'une école de trois classes à Saint-Lambert-des-bois - Dumont Legrand Architectes - 02 octobre 2017

*Béatrice Guibert
3^{ème} Adjointe*

Notre Plan Local d'Urbanisme : avancement

1. Le PLU, pourquoi ?

Le Plan local d'urbanisme (PLU) remplace le Plan d'occupation des sols qui régissait jusqu'au 27 mars 2017 les autorisations d'occupation du sol sur la commune. Celui-ci est devenu caduc sous l'effet de la Loi Alur (pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 27 mars 2014).

Aujourd'hui et jusqu'à l'approbation du PLU, la commune dépend du Règlement National d'Urbanisme.

Le Plan local d'urbanisme décline notamment des objectifs en matière de développement durable du territoire : (i) Modérer la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, (ii) Favoriser la densification raisonnée des espaces déjà urbanisés, (iii) Préserver la trame verte et bleue, etc.

St Lambert est rentré dans ce processus avec le vote de son conseil municipal le 2/10/201, au cours duquel la Commune a prescrit l'élaboration du PLU et en a fixé les modalités.

La Commune a été assistée par le bureau d'études **Cittànova** dans l'élaboration de son PLU (Cittànova a traité en parallèle ceux de Senlisse et Milon la Chapelle), et aussi par des interventions ponctuelles du PNR.

Les années 2016 – 2017 furent l'objet de nombreux travaux de réflexion et de définition, impliquant l'ensemble du conseil municipal et de la commission élargie à plusieurs habitants de la commune. Cela a mobilisé la commission PLU pendant des mois, plusieurs fois par semaine le soir, et régulièrement jusqu'à des heures très tardives.

2. Documents constitutifs du PLU

Le PLU est constitué des documents listés ci-dessous. Il y a des centaines de pages, il est difficile d'en faire une synthèse mais essayons d'en donner une clé de lecture.

Documents constitutifs du PLU	Chronologie - Concertation - Commentaires
1. LE RAPPORT DE PRESENTATION 1.1 Le diagnostic territorial 1.2 Les justifications du projet 1.3 Le résumé non technique	Entre 2015 et jusqu'à mi-2016, nos travaux ont principalement porté sur le Rapport de Présentation, établi en parallèle pour St Lambert, Senlisse et Milon (1 document par commune). Ensuite, chaque PLU a été traité séparément, pour chacune des communes. Cittànova a organisé une réunion de synthèse regroupant les élus des 3 communes, très intéressante car elle a permis de confirmer que St Lambert est, parmi les trois, la commune la plus dynamique en termes de nombre d'entreprises, renouvellement et jeunesse de la population.
2. LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES PADD	Le PADD donne les objectifs d'aménagement et de développement durables généraux à 10 ans, et qui doivent se concrétiser par une traduction dans les pièces réglementaires (Règlement écrit, zonage, OAP) du PLU. 22 juin 2016 : Réunion publique, présentation du PADD à la population de St Lambert
3. LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION OAP	C'est sur le Règlement et les OAP que nous nous sommes concentrés ensuite, entre août 2016 et avril 2017.
4. LE REGLEMENT 4.1 Le règlement écrit 4.2 Le règlement: les documents graphiques Plan général au 1/4 000ème Vue au 1/2 500ème	Une différence majeure entre le POS et le PLU, est que le PLU ne définit pas de surface de terrain minimale pour une zone donnée, mais un coefficient d'emprise au sol (CES) et un espace jardiné . Les valeurs de CES et espace jardiné ont fait l'objet de nombreuses simulations de notre part, en fonction de chaque zone, afin que St Lambert conserve une cohérence d'ensemble. Le PNR nous a aussi encouragés à définir des OAP afin de préserver notre environnement et préciser nos projets. Ce sont : - L'OAP trame verte et bleue - Les OAP des zones urbaines : entrée du bourg, centre village, et la Brosse. - L'OAP de la STEP. Les OAP des zones urbaines nous ont demandé le plus de travail : en effet, après réflexion nous nous sommes rendu compte qu'une OAP n'a pas nécessairement pour vocation de densifier et de créer des lotissements mais c'est aussi un moyen pour la commune de maîtriser l'évolution du tissu urbain afin de préserver l'identité de St Lambert.

En effet, la densification de St Lambert, nécessaire selon la loi, est possible sans réaliser de « lotissements », puisque de nombreux terrains sont *potentiellement* divisibles.

Pour les plus grands terrains faisant l'objet des OAP des zones urbaines, nous avons jugé utile, au cas où une opération immobilière serait réalisée, d'encadrer le nombre de logements afin de respecter l'harmonie du site, de cohérence par rapport à la densité des terrains aux alentours, de respect des riverains, etc.

Une réunion publique de présentation du règlement a eu lieu le 12 janvier 2017, après présentation aux PPA (Personnes Publiques Associées).

5. LES ANNEXES

5.1 Annexes sanitaires

5.1.1. Notice sanitaire

5.1.2 Zonage d'assainissement

5.1.3 Zonage d'eau potable

5.2 Les servitudes d'utilité publique (SUP)

5.2.1 Liste des SUP

5.2.2 Plan des SUP

5.3 Zones de préemption et d'acquisition

Dans les servitudes d'utilité publique, il y a en particulier les protections au titre des Monuments Historiques (le cimetière, l'église, différents sites inscrits).

6. LES PIECES ADMINISTRATIVES

6.1 Le bilan de la concertation

6.2 Les délibérations

3. L'enquête publique touche à sa fin

Le PLU a été arrêté le 4 mai 2017 et transmis aux Personnes Publiques Associées (PPA) pour accord.

L'ensemble des PPA a émis un avis favorable avec parfois quelques réserves ou propositions qui seront prises en compte dans la version finale du PLU.

Le PNR a transmis son avis hors délai (après plus de 3 mois d'examen) et celui-ci ne peut de facto être pris en compte dans la procédure, avec deux réserves principales :

- L'emplacement de la station d'épuration. Le projet de station d'épuration fait l'objet d'une procédure propre qui n'est pas à confondre avec celle du PLU. Il faut souligner que le PNR a participé à de nombreuses réunions dès 2012 avec le SIAHVY, l'Agence de l'Eau, etc., au cours desquelles l'emplacement de la STEP a été analysé puis validé officiellement en novembre 2012, ce qui a conduit aux phases suivantes, aux investissements communaux, du SIAHVY et des différentes administrations associées.
- L'OAP centre bourg, le PNR aurait souhaité une densité supérieure.

L'enquête publique touche à sa fin et les documents sont consultables librement sur le site de la commune ainsi qu'en mairie.

4. A venir

Le rapport du commissaire enquêteur doit nous parvenir un mois après clôture de l'enquête.

Un mois plus tard, il y aura une réunion d'examen et d'arbitrage des avis des PPA et du rapport du commissaire enquêteur.

Encore un mois plus tard, se tiendra une réunion des PPA avant approbation du PLU.

Le conseil municipal procèdera ensuite aux modifications des pièces du PLU en conséquence.

L'étape finale consistera en l'approbation par délibération du conseil municipal du PLU modifié.

Ceci devrait nous conduire à la finalisation du PLU en juin 2018, soit 4 ans après la décision du conseil municipal d'initialiser ce projet !

Nous souhaitons remercier Cittanova et tout particulièrement Camille Rioult, Urbaniste, pour tout le soutien qu'elle nous a apporté dans l'élaboration de ce dossier difficile, sa grande compétence, son indéfectible disponibilité et ... son extrême patience.

Béatrice Guibert et Danielle Tacyniak
Adjointes

Si Saint-Lambert m'était conté ...

Le Pensionnat Louis Silvy à Saint-Lambert des Bois

Je me présente : Roger Naras, habitant La Brosse. Ne soyez pas étonnés du titre ci-dessus, c'était la dénomination de notre « Ecole » lorsque j'y suis rentré en avril 1938 après Pâques.

J'avais alors cinq ans. Cette appellation perdura jusqu'en 1975 me semble-t-il.

Je remercie tous ceux d'entre vous qui m'ont posé des questions pertinentes au sujet de l'école de mon enfance. Vous avez remué en moi des souvenirs nostalgiques heureux et quelquefois bien tristes, je vais essayer de vous les communiquer en vous répondant.

Donc dès ma rentrée, il a bien fallu m'asseoir sur les bancs de nos classes rangés en alignement et par section d'étude.

Nous disposions de deux classes séparées par une cloison repliable.

- La petite classe, cours préparatoire et élémentaire.
- La grande classe, cours moyen et supérieur.

Leur équipement comportait des bancs à deux places avec des écriboires inclinés qui s'ouvraient sur des cases dans lesquelles nous enfermions tout notre matériel (cahiers, livres, plumier, etc...) mais aussi des objets personnels quelquefois défendus, qui étaient confisqués, si le maître s'en apercevait, avec la punition adéquate en plus. Deux encriers en porcelaine blanche étaient encastrés, ils étaient remplis d'encre violette et nous trempions nos portes plumes dedans pour écrire avec cette fameuse plume « Sergent-Major ». Nous disposions aussi de crayons papiers noirs et de couleurs pour le dessin. Nous avions aussi une ardoise dans son cadre de bois, avec son porte crayon spécial pour écrire dessus ou bien à la craie comme au tableau noir, un chiffon ou une petite éponge pour essuyer les résultats donnés lors des exercices de calcul mental. J'allais oublier un instrument de torture : une règle en bois de trente centimètres pour tirer des traits bien sûr, mais aussi pour se faire taper sur les doigts quand ça allait mal pour nous ces petits anges, hum ! Bavardages, chahuts, désobéissances caractérisées, bagarres, enfin tout ce que nous inventions contrairement aux règles élémentaires de bien vivre en commun.

J'essaie dans mon récit de suivre les questions que vous m'avez posées et si je dérape un peu je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

La scolarité en école primaire durait de cinq ans à quatorze ans. L'examen de fin de classe se terminait par Le Certificat d'Etudes et dans nos campagnes c'était un honneur de l'avoir. Je crois que la joie de nos parents si ce n'est la fierté devait correspondre à la joie que vont avoir les vôtres lorsque vous aurez le « bachot » terme peut-être un peu désuet de nos jours.

Je dois faire une exception pour moi, ayant de bons résultats en classe notre directeur poussa mes grands-parents qui m'élevaient à passer un concours mis au point sous le régime de l'état Français dit de Vichy. Le DEPP (diplôme d'études primaires préparatoire) pour rentrer en sixième moderne. C'était sûrement pour se séparer de moi car il est vrai que j'étais très dissipé. Ce fût un malheur pour moi de quitter le cocon familial de Saint-Lambert pour entrer au collège Jules Ferry à Versailles en pension complète, l'horreur : la faim, privation de liberté, punitions diverses et variées, mais ceci est une autre triste histoire qui dura de fin 1944 à juillet 1947.

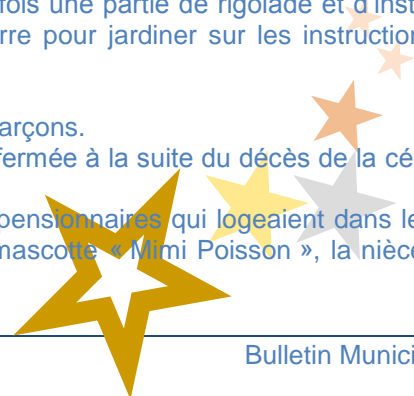
Les garçons occupaient un espace scolaire restreint par rapport à aujourd'hui. L'allée centrale, la cour actuelle dans laquelle il y avait des tilleuls bien alignés, nous tournions autour pour certains en guise de punition pendant les récréations. Le préau qui abritait nos W.C. dits à la turc, pas de lave-mains ni de papier, donc parfois un vrai drame si nous étions quelque peu dérangés, quoique les annuaires téléphoniques terminaient leur vie dans ces lieux à l'intimité toute relative.

Ceci était valable dans bien des maisons à l'époque. A l'arrière des bâtiments l'espace, tennis, salle des associations n'existaient pas. Il y avait un grand potager pour cultiver des légumes pour alimenter la cantine, surtout des pommes de terre. Voilà encore une contrainte punitive : ramasser un « adorable » petit coléoptère nommé doryphore dont les larves se nourrissent avec les feuilles de nos chers tubercules. C'était aussi parfois une partie de rigolade et d'instruction de leçon de choses et de botanique. Nous avions aussi un petit carré de terre pour jardiner sur les instructions de nos maîtres, les sciences appliquées au plus près de la nature.

J'ai omis de vous préciser que pour moi de 1938 à 1942 nous étions entre garçons.

Ensuite l'école des filles qui se trouvait au 15 de la rue de la Mairie a été fermée à la suite du décès de la célèbre mademoiselle Roume, la directrice.

Notre école devint mixte, Les garçons étant plus nombreux à cause des pensionnaires qui logeaient dans le bâtiment central, les filles n'étant pas admises à l'internat. Mais nous avions notre mascotte « Mimi Poisson », la nièce de notre directeur.



Si Saint-Lambert m'était conté ...

Pendant les années d'occupation par l'armée allemande, 1940/1944 nous avons accueilli les enfants des réfugiés, et des parents du STO (service du travail obligatoire) enrôlés de force pour travailler dans les usines allemandes. Les effectifs masculins dominaient les féminines mais ce n'était pas pour nous déplaire.

Les règles de vie étaient sévères, le laxisme était un mot inconnu de tous, maîtres et élèves.

La politesse allait de soi, un adulte rentrant dans notre classe, tout le monde se levait en silence. Nous ne parlions qu'à la demande de notre maître, pas de bavardage, pas de chahut ; ce genre d' « infractions » était puni, tour de cour à la récré le plus souvent, ou la mise au coin, des lignes à apprendre ou à recopier tout un arsenal que le chahuteur pénitent que j'étais en a gardé malgré tout de bons souvenirs.

Bof !... Maîtres et maîtresses étaient sévères mais justes, à part quelques tirages de cheveux, baffes ou coups de règles, ce n'était pas des tortures et bien souvent nous avions qu'à nous en prendre à nous-mêmes, car parfois les bavardages et les chahuts prenaient trop d'importance.

En général nous étions appelés par nos noms de famille, Naras au tableau, Naras au coin, Naras cinquante tours de cour etc... Mais aussi, Naras c'est bien, un bon point et au bout de 10 bons points nous avons droit à une image, que nous pouvions échanger entre nous. Nous n'avions pas le désagrément de coiffer un bonnet d'âne, celui-ci n'existait pas dans nos classes, peut-être qu'il n'y avait pas de maître Aliboron parmi nous ?

Par contre si nos maîtres nous tutoyaient, nous, nous nous employions le « vous » avec humilité.

Les matières enseignées étaient classiques. Grammaire, orthographe, dictée ! Rédaction, calcul, calcul mental à l'ardoise, géographie, histoire, sciences, dessins, récitations et bien sûr des lectures commentées, notre plaisir le plus apprécié. Nous avons aussi un livre d'instruction civique et de morale et chaque jour nous étudions un passage

Le sport, marche obligatoire, pour un quart d'heure à chaque aller-retour de la maison à l'école pour les enfants de Saint-Lambert. Pour ceux de la Brosse une demi-heure, pour ceux de Milon et du Mesnil-Sevin, trois quart d'heures matin et soir. Ces horaires sont évalués en ne tenant pas compte des allongements de temps pour les uns et les autres par l'exploration des nids d'oiseaux au printemps, du maraudage des fruits trouvés encours de route, ô ! la belle fourmière qu'il fallait déranger, et ce nid de merle bien trop haut, mais qui nous tentait.

Dans les années quarante, l'aviation alliée lâchait des tracts qu'il fallait bien ramasser pour bourrer les boîtes aux lettres afin que nul n'en ignore le contenu.

C'est comme cela qu'un matin Saint-Lambert fut arrosé de centaines de petits opuscules, nous invitant à lire le chant des Partisans (La Marseillaise de la Résistance) créée en 1943 à Londres, paroles de Maurice Druon et Joseph Kessel, musique d' Anna Marly : « Ami entends-tu - le vol des corbeaux - Sur nos plaines ... » suivent cinq couplets décrivant la situation de la France occupée.

La distribution aux boîtes aux lettres fut conséquente ce matin-là !

Ceci se passait en cachette de nos parents, de notre directeur d'école qui était pétainiste mais aussi avec l'inconscience dangereuse de deux gamins irresponsables de leurs actes. Il est à signaler que la « Kommandantur » se trouvait à cent mètres de l'école, où est maintenant le Manoir de Sauvegrain.

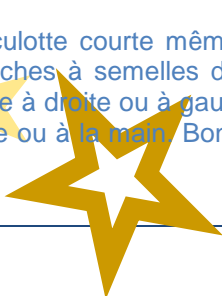
Il y a lieu de vous dire qu'à part la parenthèse que j'ai ouverte ci-dessus nous avons d'autres intérêts dans la cour de l'école. En fin d'année il fallait courir un soixante mètres, grimper à la corde, s'entraîner à ces exercices. Jouer aux billes notre grande passion, au ballon prisonnier, à la chasse au foulard et parfois des « bagarres » se créaient vite interrompues par le maître surveillant avec force baffes et punitions données aux lutteurs. Les filles jouaient à la marelle et il arrivait qu'elles nous mettent au défit ce que nous ne refusions pas, pour l'honneur. Il y avait les balades en forêt.

Nous étions sous le régime d'une école libre, le catéchisme, la messe étaient de rigueur. Chaque année un pèlerinage était organisé vers Notre Dame de la Roche à Lévis-Saint-Nom. Mon amie Odile Fernandez-Héraud que vous avez dû aussi interroger est beaucoup mieux qualifiée que moi pour vous en parler

Les devoirs étaient faits pour la plupart d'entre nous à l'étude, après la récréation du soir de 17 heures à 18 heures. C'est dans ce lieu que j'ai subi quelques retenues célèbres le jeudi avec mon camarade et complice de toujours Pierre Congard dit Pierrot.

Relisant votre questionnaire je m'aperçois que j'ai omis de répondre dans l'ordre, aussi je vais m'efforcer de revenir sur certaines demandes.

Nous étions habillés en culotte courte même pendant les hivers rigoureux de la guerre, avec des blouses noires ou grises. Chaussés de galoches à semelles de bois, ressemelées avec du caoutchouc pris sur de vieux pneus Coiffés normalement avec une raie à droite ou à gauche et même au milieu pour Muller notre camarade parisien. Un cartable en bandoulière genre musette ou à la main. Bonnet ou béret suivant le temps, tête nue, il n'y avait pas d'autres contraintes vestimentaires.



Si Saint-Lambert m'était conté ...

Pour l'hygiène, nos mains étaient inspectées parfois avant d'entrer en classe. Les internes avaient un règlement plus sévère il me semble. Les poux avaient droit au shampoing à la « Marie-Rose ».

Oui il y avait une cantine avec des repas préparés sur place. Pendant la guerre, il fallait fournir certains tickets d'alimentation, ceci est une autre histoire. Les externes pouvaient déjeuner à cette cantine, d'autres amenaient leurs gamelles et déjeunaient dans la salle d'étude.

Moi j'étais demi-pensionnaire. Mes grands-parents trouvaient que nous faisons assez de bêtises le matin et le soir en allant ou en rentrant de l'école Pierrot et moi.

Pas de table de ping-pong, qu'était-ce d'ailleurs ? Mais oui, nous avions un spectacle de fin d'année, une saynète jouée par quelques-uns, ou un monologue dit par moi par exemple. Nous chantions en chœur des comptines apprises en cours d'année : « la truite de Schubert », « Il était un p'tit homme tout habillé de gris carabit »...Etc...

Il faut bien que je vous raconte ce qui va suivre et sur lequel vous ne pouvez pas me poser de question, car je l'espère La France ne revivra jamais une telle époque.

Question chant, c'était : « Maréchal nous voilà » (j'ai hésité à mettre une majuscule).

Question contraintes, chaque matin il fallait ingurgiter une cuillère d'huile de foie de morue, avaler une petite pastille rose vitaminée des plus acides et grignoter des biscuits de soldat durs comme de la pierre. L'Etat Français voulait que ses enfants soient forts et endoctrinés, Mazette ! Heureusement que les désirs n'aboutissent pas tous.

Vous m'avez demandé comment étaient aménagées les classes.

Mais savez-vous que sous votre réfectoire il y a une cave voûtée qui nous servait d'abri anti-aérien ?

L'inauguration de cet abri eut lieu lors du premier bombardement allemand sur la région parisienne en 1940. Ensuite je n'ai pas comptabilisé les nombreuses alertes aériennes de nos Alliés.

La sortie de secours était creusée perpendiculairement à la cave et débouchait dans la pelouse devant vos classes. La descente à la cave était aussi une de nos occupations.

Notre piscine privée avait été construite par les Américains qui lâchèrent huit bombes dans le pré de la Gravelle en mars 1943 et l'agrandirent avec dix-sept nouvelles bombes en mai 1944, il fallait faire attention aux éclats coupants comme des rasoirs et passer sous un jet d'eau après nos ébats car l'eau était glaiseuse !

Je remercie Mademoiselle Lutz la Directrice et le corps enseignant ainsi que vous les enfants de m'avoir permis de me souvenir et de relater ces années de ma prime jeunesse.

Roger NARAS



Merci à Roger de nous avoir donné des articles pendant des années pour alimenter notre bulletin et nous permettre de mieux connaître St Lambert !

Association Sportive

Le nouveau bureau, composé de Stéphanie Chalopin (Présidente), Benoit Faict (Trésorier), et Margot Pereira (Secrétaire) vous présente le bilan de rentrée de l'Association Sportive de Saint Lambert des Bois et vous adresse par la même occasion ses vœux les plus sincères pour la nouvelle année.

Tennis

Tout d'abord, les cours de tennis ont pu reprendre depuis le 30 septembre. Alain Hérisson est le nouveau professeur de tennis.

Le total des membres inscrits au tennis est de 31 :

- 15 enfants de 4 ans à 9 ans sont inscrits aux cours qui se tiennent le samedi après-midi de 14h à 17h. Pendant la période hivernale, les cours ont lieu le dimanche après-midi au même horaire au gymnase de Chevreuse.
- 2 adolescents sont inscrits pour un cours qui a lieu le dimanche de 13h à 14h.
- 14 adultes sont inscrits.

L'open tennis a lieu le dimanche matin.



Pilates

Les cours de Pilates ont repris le 7 septembre avec Cécile Mirat.

Les cours ont lieu les jeudis de 21h à 22h et vendredis de 20h30 à 21h30.

Le total des inscrits au Pilates est de 22.

Beach Volley

Il est nécessaire de payer la cotisation à l'Association Sportive pour pouvoir jouer au Beach Volley.

A ce jour, aucune inscription n'a été enregistrée. Pour les retardataires, merci de prendre contact avec nous afin de régulariser votre situation !

Nous vous invitons à venir voir les enfants jouer le samedi après-midi et partager un moment convivial. Nous pensons organiser au printemps des manifestations ponctuelles et serons heureux de vous accueillir.

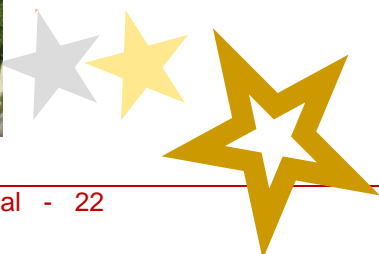
Nous vous remercions par avance pour votre soutien et votre participation.

*Stéphanie Chalopin, Présidente
et le Bureau de l'Association Sportive*



A l'heure où nous finissons de réaliser ce bulletin, nous apprenons le décès de **Jacques Mengelle-Touya**.

Jacques a été très actif dans l'association St Lambert en Fête, et plus généralement dans la commune, pendant des années.



ÉTAT CIVIL

Naissances :

Rayan, Mostafa HOUARI	21.03.2016
Louise, Noémie FRANÇOIS TALDIR	23.04.2016
Valentin, Etienne Sébastien SOULIAC	03.05.2016
Mila, Catherine, Chantal Vincent RISTALDI	25.01.2017
Wesley, Alain BOSQUET	01.03.2017
Serine HOUARI	27.04.2017
Annouck, Marie, Bernadette, Hélène RENOUIL	25.05.2017
Eline PUTKOWNIK	20.01.2018

Décès :

Marthe LE METAYER	12.12.2016
Claude PEIGNEN	12.03.2017
Jean-Marie NATHAN-HUDSON	19.03.2017
Jacques MENGELLE-TOUYA	25.02.2018

Déménagement

Annick et Jean-Marie CHARTIER ont quitté Saint-Lambert pour s'établir à Evian. Jean-Marie Chartier a été un acteur important de la vie de Saint-Lambert et de l'association sportive qu'il a fait vivre pendant de nombreuses années. Aussi, nous le remercions pour son implication et lui souhaitons ainsi qu'à son épouse une bonne, longue et heureuse 2^{ème} retraite !

LOISIRS :

PISCINE DE CHEVREUSE - 01 30 52 23 28, tarif préférentiel sous réserve **d'un justificatif de domicile**, par exemple la copie de votre carte d'identité

ASSOCIATION SPORTIVE : informations auprès de Mme CHALOPIN Stéphanie, au 06 95 93 78 66.

LOCATION DES TENTES :

Pendant la période estivale, la réservation, la location et le retrait des tentes, tables et bancs se fait auprès de Saint-Lambert-en-Fête (Monsieur Daniel Leroux au 01 34 61 66 31 ou 06 79 26 94 02).

Tarifs pour les habitants de Saint Lambert :

Tente blanche = 50 € (4,5x 3m, fermée sur 3 côtés), 1 table (2,20x0,70m) et 2 bancs = 5 €.

Les matériels sont à retirer à l'atelier municipal, après avoir convenu d'un rendez-vous avec Daniel Leroux, avec un véhicule adapté au volume à emporter et avec l'aide de deux personnes. Nous vous demandons de prendre un soin particulier lors de l'utilisation et de la restitution de ces matériels coûteux afin qu'ils puissent être mis à la disposition de tous dans les meilleures conditions.

Une caution par chèque sera demandée à la réservation (500€ pour une tente et 100€ pour une table et 2 bancs).

COLLECTE DES DÉCHETS :

ORDURES MÉNAGÈRES ET EMBALLAGES : ramassage des poubelles le **jeudi matin**.

DÉCHETS VERTS collectés le lundi matin, en sacs en papier uniquement, **du 26 mars jusqu'au 03 décembre 2018**. 40 sacs par famille sont distribués gratuitement en mairie.

ENCOMBRANTS EN 2018 : prochains passages le **30 mai et le 22 novembre**. Les appareils électriques et électroniques sont à déposer en déchèterie afin d'être recyclés.

Nous rappelons qu'il est interdit de déposer tout déchet vert ou ménager en dehors des lieux réservés : la déchèterie de Magny-les-Hameaux doit être utilisée à cet effet.

DÉCHÈTERIE DE MAGNY : Les jours et horaires d'ouverture sont : mercredi, jeudi, vendredi de 10h à 12h et 14h à 17h ; le samedi de 9h30 à 12h30 et 14h à 17h et le dimanche de 9h à 13h.

L'accès à la déchèterie se fait à l'aide d'un badge que vous obtiendrez auprès de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, en charge de la compétence déchets ménagers depuis le 1er janvier 2016. Un formulaire de demande est disponible sur la page Internet dédiée : <http://www.saint-quentin-en-yvelines.fr/lagglo-a-votre-service/gestion-des-dechets/> ou peut être retiré en Mairie.

FEUX : Par arrêté préfectoral, il est rappelé que « le brûlage des déchets végétaux (tontes, bois, et ordures ménagères) est interdit toute l'année et sur l'ensemble du territoire départemental ».

LUTTE CONTRE LE BRUIT : Les travaux sont autorisés les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h00 à 12h et de 15h à 19h. Le bruit est autorisé pour les entreprises entre 12h et 14h.



Photo Laurence Ruiz



Voulez-vous partager vos belles photos du village avec nous ?

Vous avez des photos originales du village, de notre belle campagne sous le gel, le soleil, la neige, la brume du matin, des vues des étages de vos maisons, d'avion, ...

Acceptez-vous de les partager avec nous et qu'elles soient publiées dans le bulletin ou le site internet du village ?

Si oui, pouvez-vous nous les transmettre, par mail en nous indiquant si vous en autorisez la publication, si votre identité peut être révélée lors d'une publication, et une légende sur le contenu de la photo.

Merci d'avance.

Votre Agenda

17/3/2018 : **Carnaval à l'école et dans les rues, venez nombreux !**

7/4/2018 : **Concert de Printemps**

23/6/2018 : **Fête de l'école, spectacle puis kermesse**



Et bientôt, les beaux jours. Photo Danielle Tacyniak

Saint-Lambert-des-Bois - 78470

